

# Projet d'Aménagement et Développement Durables : les orientations

**Vivre, habiter,  
se déplacer  
sur le Bassin de Pompey**  
Construire un territoire d'Avenir





## Des enjeux à l'échelle d'un bassin de vie

Aujourd'hui, nos habitudes de vie ont fondamentalement changé. Pour les études, le travail, les loisirs, les achats, nous sommes amenés à nous déplacer d'une commune à une autre, voire d'un territoire à un autre. Nous évoluons dans des territoires qui deviennent des bassins de vie.

Comment imaginons-nous le Bassin de Pompey de demain ? Quelle place accorder à la nature dans l'aménagement de nos villes, comment organiser les déplacements ? Quelle forme d'habitat pour quelle population ? Autant de questions qui fondent l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat et Déplacements.

Le PLUi-HD est une projection à 15 ans de ce que nous attendons et voulons pour nos communes. C'est ensemble, avec les communes, élus, techniciens, habitants, associations, institutions que ce document se construit autour du Programme d'Aménagement de Développement Durables.

C'est bien plus qu'un document d'orientation ou encore la somme des projets communaux. La démarche d'élaboration «co-construite» permet de faire du Bassin de Pompey un territoire d'Avenir et de Vie autour d'un projet de territoire partagé.

Laurent Trogrlic,  
Président du Bassin de Pompey

### Un projet commun pour un bassin de vie



13

communes



15 600

hectares



41 000

habitants



13 000

emplois



18 000

logements

• Bouxières-aux-Dames, Champigneulle, Custines, Faulx, Frouard, Lay-Saint-Christophe, Liverdun, Malleloy, Marbache, Millery, Monteno, Pompey, Saizerais.

## Qu'est-ce que le PLUi HD ?

En 2015, les Communes du Bassin de Pompey ont transféré leurs compétences en matière d'élaboration de documents d'urbanisme à l'intercommunalité.

**Le PLUi est un outil au service du développement durable, cohérent et équilibré du territoire.** Transport des personnes et marchandises, construction de logements, équipements sportifs et éducatifs, agriculture, paysages... il intègre de nombreuses thématiques et prend en compte l'aménagement sous ses dimensions économique, sociale et environnementale.



les documents d'urbanisme communaux resteront en vigueur jusqu'à l'approbation du PLU Intercommunal.

### Vous avez dit HD ?

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements porte les grandes perspectives d'avenir pour l'ensemble du territoire du Bassin de Pompey pour les 10 à 15 prochaines années. Il réunit le contenu de trois documents.



**Les documents d'Urbanisme :** aujourd'hui à l'échelle de chaque commune, il établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe les règles générales d'utilisation du sol.



**Le Programme Local de l'Habitat (PLH) :** il porte des objectifs pour l'ensemble des politiques de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, habitat des populations spécifiques etc.



**Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) :** outil de planification de la mobilité à l'échelle d'une agglomération, il définit les principes d'organisation des mobilités et du stationnement des personnes et des marchandises pour tous les modes de transport (transport routier, marche, vélo, transport en commun, etc.).

### Une ambition partagée, 3 axes stratégiques

- Faire du Bassin de Pompey un territoire rayonnant, innovant et de proximité.
- Renforcer l'attractivité du territoire dans son environnement.
- Consolider un territoire durable, respectueux de l'environnement et du cadre de vie des habitants et de ses usagers.

# Qu'est-ce que le PADD ?

## De quoi est composé le PLUi HD ?

### Cadre institutionnel

Le PLUi HD résulte de plusieurs évolutions législatives récentes, notamment la loi ALUR, adoptée en mars 2014 et la loi NOTRe d'août 2015. Il définit un projet commun d'aménagement, en respectant les documents supra-communaux qui s'imposent à notre territoire (Scot Sud 54, lois et réglementations, SRADET, plan climat...).

Le rapport de présentation explique les choix retenus dans le PLUi HD en s'appuyant sur un diagnostic complet du territoire : habitat, économie, environnement naturel et urbain, biodiversité, transport, agriculture.

**Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** définit les orientations stratégiques mises en œuvre dans le PLUi HD. Ces orientations sont localisées à l'aide de cartes de synthèse.

**Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** permettent de préciser les dispositions spécifiques à certains secteurs à enjeux particuliers (site de grands projets, centre-ville...), au travers d'orientations transversales qui intègrent tous les enjeux du site.

**Les Programmes d'Orientations et d'Actions (POA)** remplacent le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan de Déplacements Urbain (PDU). Ils viennent préciser et détailler les orientations et objectifs inscrits dans le PADD et déclinent les informations nécessaires à leur mise en œuvre.

**Le plan de zonage et le règlement** délimitent les différentes zones du PLU et fixent les règles d'utilisation du sol : hauteur maximale, type d'activité, recul par rapport à la rue, nombre de places de stationnement, couleurs, etc.

**Les annexes techniques** regroupent tous les documents complémentaires : les servitudes d'utilité publique, les périmètres de droit de préemption, les réseaux d'eau potable et d'assainissement, etc.

Le PADD **fixe les orientations stratégiques** (Article L 151-5 du Code de l'urbanisme) qui seront mises en œuvre dans le PLUi HD au travers de cinq grandes matrices : **les activités économiques, les équipements, les déplacements, l'habitat et l'environnement**. Les orientations du PADD s'inscrivent en continuité des orientations du programme local de l'habitat (PLH) et du plan de déplacement urbain (PDU).

Il prend pour horizon une décennie et pour cette raison ses orientations doivent être suffisamment souples pour rester cohérentes avec l'évolution du contexte territorial.

**Il est ainsi la pièce maîtresse du PLUi HD** et régit les orientations d'aménagement et de programmation qui doivent lui être cohérentes. Les dispositions édictées par le règlement doivent être nécessaires pour la mise en œuvre du projet d'aménagement et de développement durables.

Il est illustré par des **cartes synthétiques et indicative** pour chacun des axes.

### Les grandes ambitions du PADD :

Réunis le 31 mars 2017, les élus du Bassin de Pompey ont formulé des enjeux autour de quatre grands concepts : **le rayonnement, l'innovation, l'attractivité et la durabilité**. Un cinquième concept a émergé du diagnostic : **la proximité**.

Ainsi, les grandes orientations du PADD sont de promouvoir un territoire de proximité, rayonnant, innovant, attractif et durable.



# AXE 1

## Un territoire rayonnant, innovant et de proximité



### Une offre de service de qualité et rayonnante

- ▶ Des équipements de dimension régionale
- ▶ Une offre d'équipements riche et diversifiée dans les domaines sportif et culturel
- ▶ Un territoire accessible, idéalement situé entre Nancy et Metz

#### LES ENJEUX DU PADD

- ▶ Renforcer les équipements à fort rayonnement
- ▶ Renforcer et conforter les activités à fort rayonnement
- ▶ Affirmer le Bassin en tant que territoire d'innovations



#### Une économie dynamique tournée vers l'industrie et le tertiaire

- ▶ Un exemple de **reconversion réussie** (27 ha de friches à reconvertir)
- ▶ Un parc industriel urbain certifié **ISO 14001**
- ▶ **12736 emplois**, 24,4 % dans l'industrie
- ▶ Un territoire marqué par la **création de petites entreprises** : + 13,1% en 2015
- ▶ 66 % des entreprises orientées dans le secteur de **l'économie présente**
- ▶ **10 parcs d'activités** économiques
- ▶ **1 plateforme trimodale**
- ▶ Espace labellisé **LOR'NTECH**

#### Une multipolarité porteuse de dynamisme

- ▶ Des centres bourg à conforter, une **offre de proximité diversifiée** en services et équipements
- ▶ Une absence de ville centre mais **5 polarités urbaines structurées** (Liverdun, Pompey, Champigneulle, Frouard, Custines)
- ▶ Un **équilibre territorial entre communes rurales et urbaines** - espaces naturels, plan paysages...



#### Une économie touristique en cours de structuration

- ▶ Un **patrimoine naturel autour de l'eau** avec 5 haltes fluviales
- ▶ **Des itinéraires de déplacement doux** structurants et de portée européenne (Echappée Bleue, Boucle de la Moselle)
- ▶ Une **offre d'hébergements à conforter**
- ▶ Un potentiel de développement touristique axé sur l'itinérance

#### LES ENJEUX DU PADD

- ▶ Faire de la multipolarité du Bassin un atout pour construire un espace de proximité
- ▶ Conforter les centres-bourgs et accompagner la reconversion des sites dégradés ou en friche
- ▶ Valoriser l'image du Bassin de Pompey



## Une offre de mobilité foisonnante à coordonner en entrée nord de l'agglomération nancéienne

### Un territoire disposant d'une situation géographique privilégiée

- ▶ Entrée nord de l'agglomération nancéienne, au cœur du Sillon Lorrain
- ▶ Un territoire maillé par de grandes infrastructures de transport (A31, voie ferrée, moselle à grand gabarit, canal...)

### Une bonne accessibilité du territoire en transport en commun

- ▶ 5 gares ou haltes ferroviaires
- ▶ Une offre intermodale repensée en 2014 avec 8 lignes de bus régulières et 4 lignes de transport à la demande

#### LES ENJEUX DU PADD

- ▶ Valoriser les gares
- ▶ Organiser la multimodalité et créer des pôles d'échanges multimodaux (PEM) et des stations de modalité urbaine

### La voiture encore prédominante

- ▶ 70 % des déplacements domicile - travail en voiture
- ▶ Une évolution du Bassin de Pompey vers une automobilité plus urbaine que rurale (< 1,5 voiture par ménage)

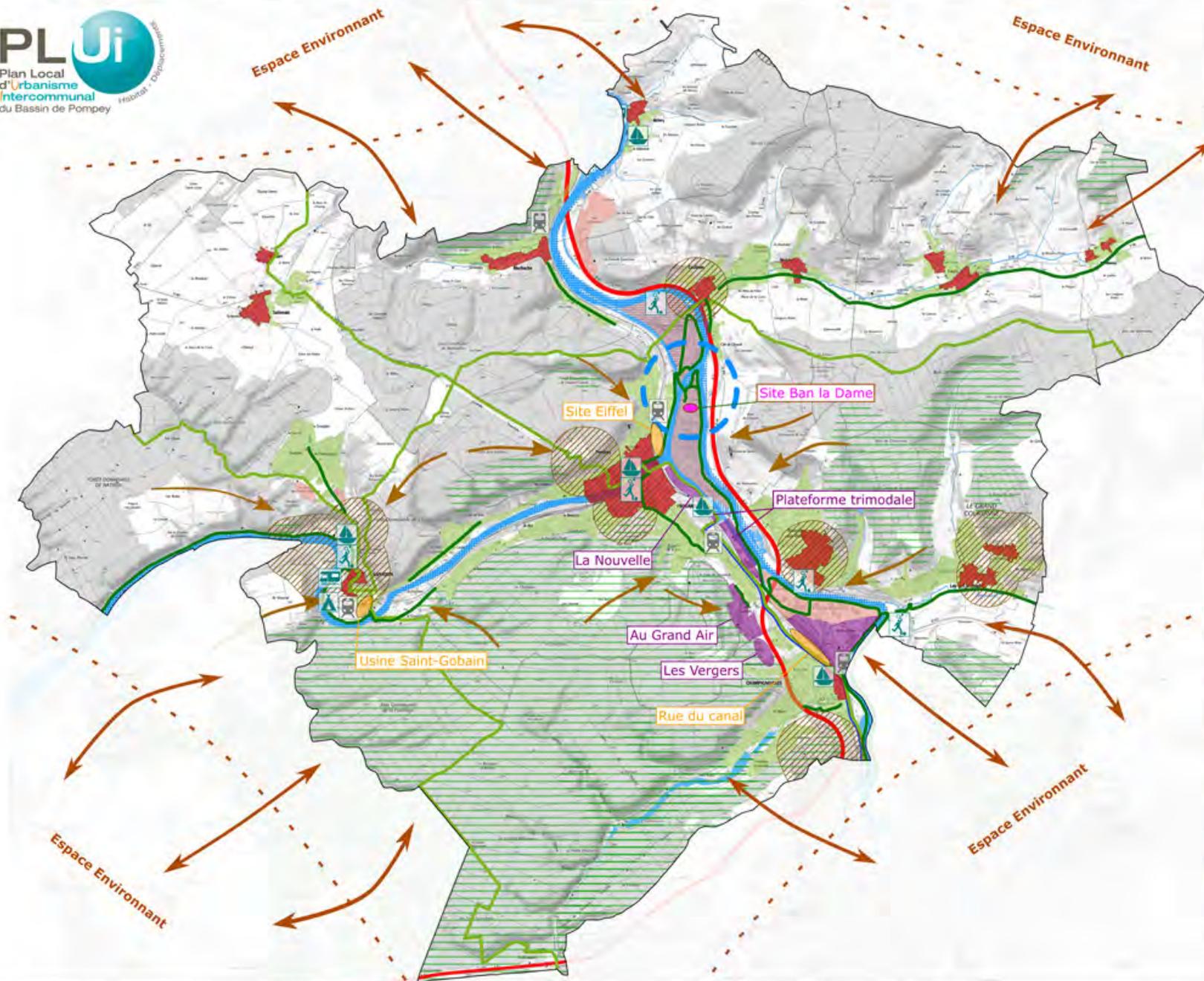
### Incitation à l'utilisation des modes actifs

- ▶ Un schéma de déploiement des déplacements doux, 40km de cheminements
- ▶ Un plan de déplacement inter-établissement engagé

#### LES ENJEUX DU PADD

- ▶ Assurer une offre de mobilité qualitative et variée entre le Bassin de Pompey et l'espace métropolitain





## Axe 1 Promouvoir un territoire rayonnant, innovant et de proximité

### Légende

#### A - Un territoire rayonnant et innovant

Assurer une mise en valeur paysagère et mettre en place des mesures de protection

- Mettre en valeur la confluence de la Meurthe et la Moselle
- Mettre en valeur le bâti remarquable
- Mettre en valeur les espaces naturels

#### Accompagner le développement du tourisme :

- Haltes fluviales
- Haltes pour camping-car
- Camping
- Sites de loisirs au bord de l'eau
- Voies cyclables
- Sentier de Grande Randonnée

#### Assurer le maintien et le développement des activités participant au rayonnement

- Permettre l'adaptation des sites d'activités industrielles
- Permettre le maintien et le développement des activités de commerce et de transport de marchandises.
- Accompagner le développement des activités innovantes et de formation.

#### Proposer des offres variées de déplacements entre le Bassin de Pompey et l'Espace environnant



#### B - Un territoire de proximité

Affirmer le rayonnement du Bassin de Pompey basé sur les pôles de proximité



Conforter les centres-bourgs et accompagner la reconversion des sites dégradés ou en friche

- Conforter les centres-bourgs
- Accompagner la reconversion des sites dégradés ou en friche
- Valoriser les gares

#### Développer la proximité avec la nature

- Permettre la réappropriation des berges par les riverains
- Développer la nature en ville

- Autoroute
- Canal de la Marne au Rhin
- Surface en eau

Limite de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey

0 1 2 km



## AXE 2

# Un territoire attractif à renforcer



## Un territoire accueillant pour tous les âges

### ◆ Démographie : une population diversifiée de tous âges en évolution

- ▶ 41 000 habitants,
- ▶ + 130 habitants entre 2008 et 2013, légère hausse démographique dû au solde migratoire positif
- ▶ 9,4 % de la population a plus de 75 ans (+3,6 % entre 2008 et 2013)
- ▶ + 165 élèves en maternelle et primaire entre 2013 et 2017
- ▶ Une attractivité auprès des familles avec enfants et trentenaires pour projet d'accession à la propriété.

### ◆ Une offre de logements à adapter aux nouveaux besoins

- ▶ 18 000 logements, peu de logements vacants.
- ▶ 70 % de maisons individuelles
- ▶ 75 % de grands logements, un déficit en T1, T2, T3
- ▶ 30 % du parc est locatif
- ▶ 18,5 % de logements locatifs conventionnés

### ◆ Depuis 2011, une diversification des logements bien engagée et dynamique

- ▶ 170 logements neufs par an
- ▶ Une moyenne de 70 logements sociaux supplémentaires par an
- ▶ Des aides à la rénovation de l'habitat, un guichet unique pour accompagner les habitants et artisans
- ▶ Marché immobilier dans l'ancien actif

### LES ENJEUX DU PADD

- ▶ Poursuivre et amplifier le redressement démographique
- ▶ Diversifier l'offre de logements
- ▶ Améliorer les conditions de vie dans les logements



## Un territoire dynamique et actif

### ◆ Economie

- ▶ 18 700 actifs dont 36 % travaillent sur le Bassin de Pompey
- ▶ **Un taux de chômage bas**
- ▶ Une offre de **formation en développement**
- ▶ Une offre d'emplois ouvriers pas toujours pourvue par les actifs du Bassin de Pompey (12 % des postes)

### ◆ Une armature commerciale à accompagner et à préserver

- ▶ 1 espace commercial avec 70 enseignes
- ▶ Plus de 200 commerces et services
- ▶ Un taux de vacance commerciale inférieur à la moyenne nationale
- ▶ Une stratégie commerciale de maintien des commerces en cours de déploiement

### LES ENJEUX DU PADD

- ▶ Poursuivre le renouvellement et l'adaptation qualitatives et durables des sites d'activités économiques
- ▶ Promouvoir les modes de déplacement actifs
- ▶ Favoriser l'accès à l'emploi
- ▶ Prévoir les conditions d'un développement économique équilibré et accueillir des emplois supplémentaires

### LES ENJEUX DU PADD

- ▶ Promouvoir une nouvelle urbanité
- ▶ Assurer un niveau d'équipement, de commerces et de services attractifs

### ◆ Des équipements et des services de proximité adaptés à la population

- ▶ 8 structures d'accueil pour personnes âgées
- ▶ 10 groupes scolaires
- ▶ 4 structures collectives multi-accueil, 1 crèche familiale (45 places), 1 halte garderie multi-site (163 places)
- ▶ 1 cuisine centrale
- ▶ Des équipements sportifs et de loisirs
- ▶ 1 offre de santé satisfaisante



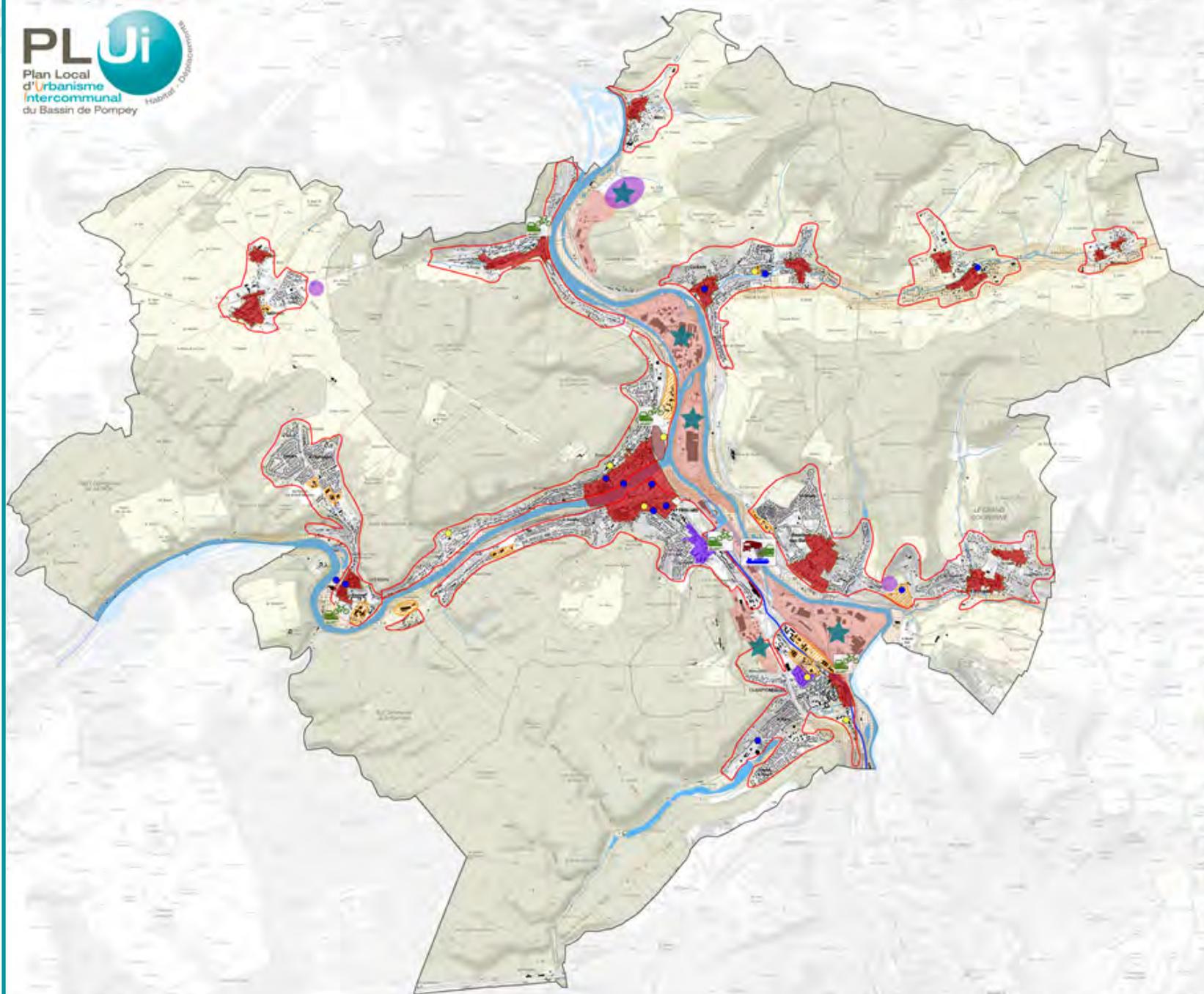
## Un cadre de vie agréable

### ◆ Un territoire marqué par sa géographie et son histoire

- ▶ 15600 ha, 261 habitants/km<sup>2</sup>
- ▶ Le canal de la Marne au Rhin et la confluence de la Meurthe et de la Moselle
- ▶ **Des paysages naturels diversifiés** alternance vallée, coteaux boisés, vergers et berges.
- ▶ **Des formes urbaines variées** : habitat médiéval, renaissance, zones pavillonnaires, maisons ouvrières, espaces verts publics et privés.

### LES ENJEUX DU PADD

- ▶ Mettre en valeur le caractère identitaire des centres-bourgs
- ▶ Révéler le paysage
- ▶ Développer la proximité à la nature



## Axe 2 Renforcer l'attractivité du territoire

### Légende

#### A - Un développement équilibré

Promouvoir les conditions d'un développement économique équilibré et accueillir des emplois supplémentaires

- Assurer le maintien et le développement des activités participant au rayonnement du Bassin de Pompey
- Accompagner la diversification des activités économiques avec le maintien et le développement des activités tertiaires
- Permettre la densification, le renouvellement et l'extension des sites d'activités économiques existants
- Promouvoir une diversité de sites d'implantation pour les activités économiques
- Préserver une superficie suffisante pour la viabilité et le développement des activités agricoles et forestières
- Développer des filières agricoles courtes et le maraîchage en fond de vallée
- Développer une alternative de qualité au transport routier de marchandise (plateforme trimodale)

#### Poursuivre et amplifier le développement démographique

- Envisager une relance modérée de la construction et une diversification des projets

#### B - Des services, des équipements, des emplois et des logements attractifs

- Structurer et rationaliser les politiques de déplacements avec les plans de déplacements d'établissements, inter-entreprises ou de zones d'activités
- Renforcer l'adéquation entre emplois et formation sur le territoire au moyen des équipements de formations et de la Maison Territoriale pour l'Emploi et la Formation
- Conforter les grands équipements
- Soutenir les commerces et services de proximité et accompagner le maintien et la création de divers équipements correspondant aux besoins
- Ligne requalification forte du parc existant privé et social et des logements anciens
- Approfondir les réflexions sur les équilibres de peuplement dans le parc social

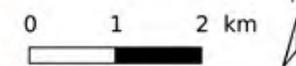
#### C - Un cadre de vie attractif

- Mettre en valeur les caractéristiques architecturales et paysagères des centres bourgs
- Promouvoir les modes de déplacements doux en aménageant des stationnements dédiés aux cycles dans les pôles d'échanges et les stations de mobilités

Canal de la Marne au Rhin

Surface en eau

Limite de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey



## AXE 3

# Un territoire durable, respectueux de l'environnement et valorisant son potentiel naturel



### Une richesse naturelle paysagère qui organise le territoire

#### ◆ Un patrimoine naturel remarquable

- ▶ Des **espaces naturels remarquables** : 1 683 ha de ZNIEFF\*, 5 ENS\*\*, 1 site Natura 2000, 2 sites classés, 1 site inscrit, 1 arrêté préfectoral de Protection de Biotope
- ▶ Un **patrimoine forestier** à valoriser : 9 500 ha dont 2/3 de forêts communales et domaniales
- ▶ 26 % du territoire composé d'**espaces agricoles et naturels** hors forêt.
- ▶ L'**eau omniprésente** : 83 km de cours d'eau dont 2 principaux (Moselle, Meurthe) et 3 secondaires (Amezule, Mauchère, Bellefontaine)

#### LES ENJEUX DU PADD

- ▶ Préserver et renforcer les réseaux écologiques à toutes les échelles (Trame Verte et Bleue)

\* Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

\*\* Espace Naturel Sensible

### Un développement respectueux des richesses écologiques et paysagères

#### ◆ Un territoire de ressources

- ▶ **Filière Bois** : potentiel de 2 000 Tonnes de bois énergie mobilisable par année  
Une chaudière bois pour 6 000 m<sup>2</sup> de surface tertiaire en fonctionnement
- ▶ **Plan lumière** portant sur plus de 7 500 points lumineux sur le territoire pour préserver la trame sombre et répondre à des économies d'énergie et de santé
- ▶ **Filières courtes** : plus de 3 000 ha de terres agricoles exploitées.
- ▶ Une **cuisine centrale** intercommunale fournissant 2 500 repas par jour et valorisant l'approvisionnement local et bio

#### ◆ Qualité de l'air

- ▶ 90 000 **véhicules** par jour sur l'A31, 23 jours en 2017 de déclenchement de seuil d'alertes pour la qualité de l'air
- ▶ Un **PCAET\*** en cours d'élaboration
- ▶ La **labellisation Cit'ergie** et un plan d'action pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre

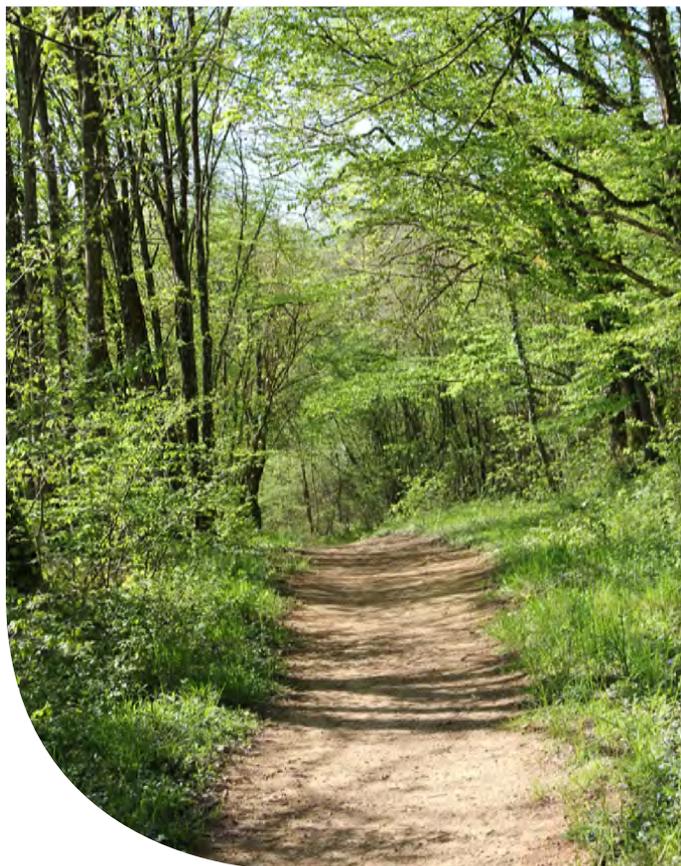
\* Plan Climat Air Energie Territorial

#### ◆ Un aménagement du territoire intégrant les contraintes environnementales

- ▶ Des ruptures dans les **continuités écologiques** à intégrer dans les réflexions (barrages, obstacles à l'écoulement, réseaux ferrés et autoroutiers...)
- ▶ Les **vergers** à sauvegarder pour éviter un étalement non maîtrisé des forêts et de la biodiversité
- ▶ Un **paysage** de coteaux imposant une urbanisation en fond de vallée.

#### LES ENJEUX DU PADD

- ▶ Garantir une gestion durable des consommations énergétiques et s'affirmer comme un territoire à énergie positive permettant la production d'énergie
- ▶ Assurer une maîtrise de la consommation et la préservation des ressources

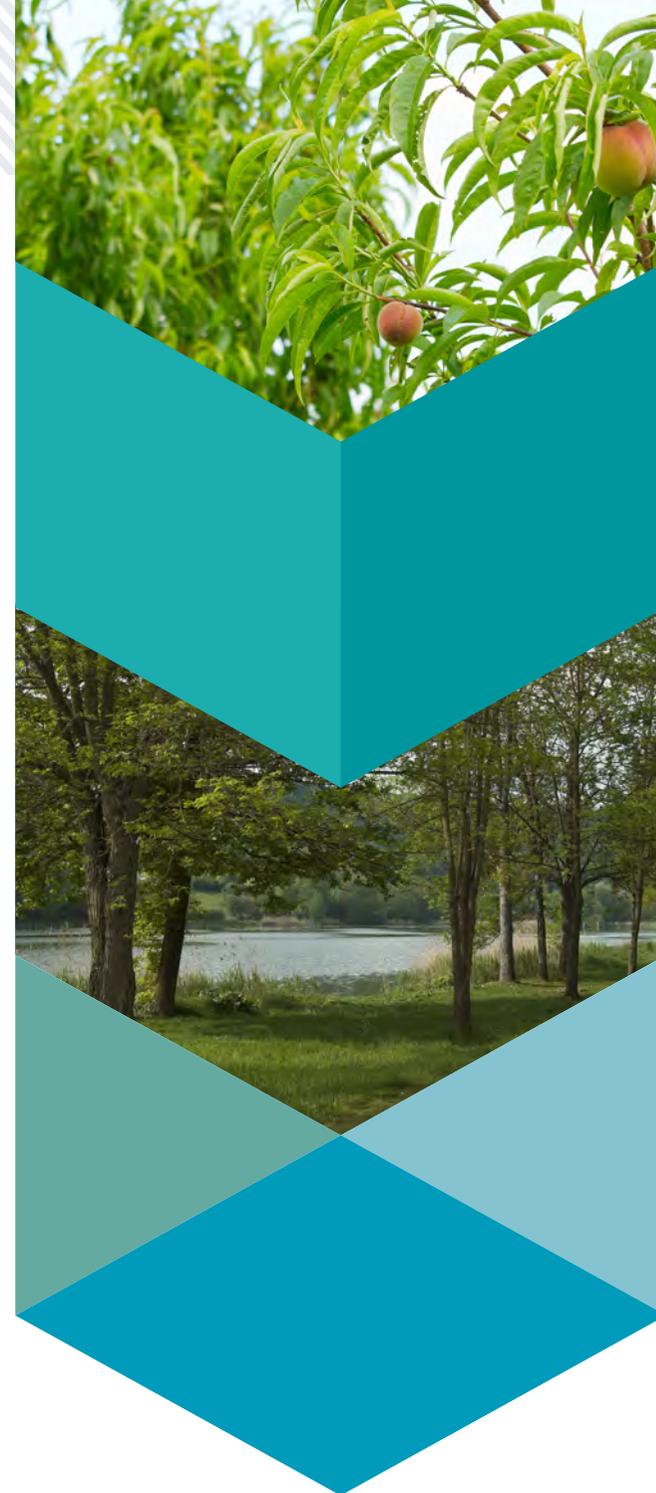


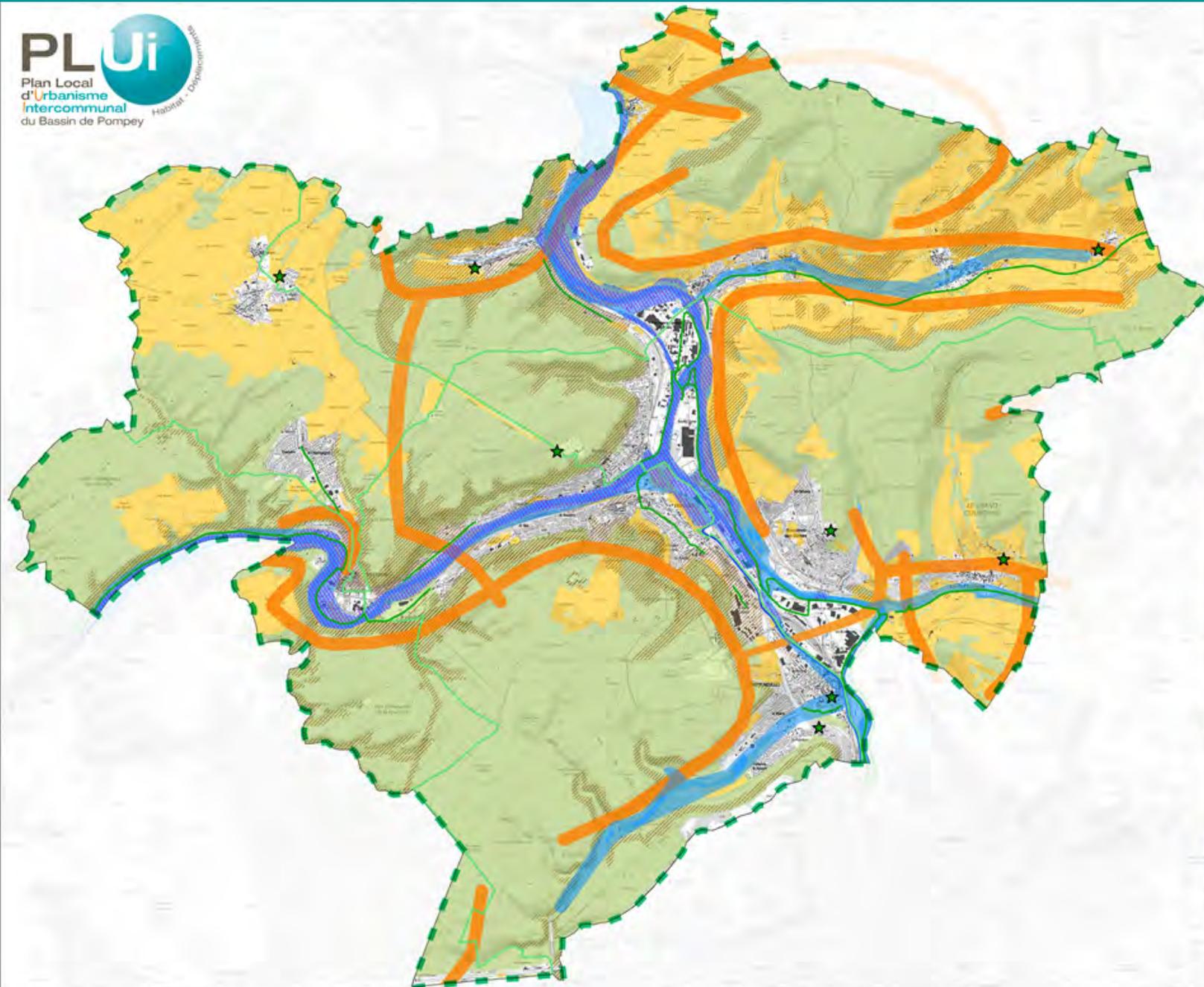
## Un territoire concerné par le changement climatique qui s'adapte et intègre sa vulnérabilité

- ▶ 5 plans de **prévention des risques d'inondations** sur les communes à intégrer aux enjeux d'aménagements futurs
- ▶ Des **zones d'expansions de crue** définies à préserver (Meurthe notamment)
- ▶ Un territoire contraint par sa **géomorphologie** (coteaux, fonds de vallée, cours d'eau)
- ▶ Un **risque minier** bien présent sur 4 communes (Champigneulles, Lay-Saint-Christophe, Bouxières-Aux-Dames et Marbache)
- ▶ Une **activité industrielle** bien développée soumise aux aléas climatiques

### LES ENJEUX DU PADD

- ▶ Définir un développement urbain assurant une maîtrise du risque





### Axe 3 Un développement durable, respectueux de l'environnement et du cadre de vie des citoyens

#### Légende

##### A - Assurer la durabilité du territoire

###### Assurer une maîtrise du risque dans les choix de développement urbain

- XXX Se positionner sur la gestion des cours d'eau et sur le risque inondation
- Identifier les zones à risque naturel et adapter l'urbanisation en conséquence

###### Garantir une gestion durable des consommations énergétiques et s'affirmer comme territoire à énergie positive

- Promouvoir les déplacements non motorisés et tous autres modes de déplacements doux
- Pistes cyclables
- Sentiers de grandes randonnées

##### B - Un développement respectueux de l'environnement

###### Assurer une maîtrise de la consommation et de la préservation des ressources

- Favoriser une bonne gestion de la filière bois, respectueuse de l'environnement, des aspects sociaux et viable économiquement
- Préserver les terres agricoles nécessaires et respectueuses des sols

###### Préserver et renforcer les réseaux écologiques à toutes les échelles

- Préserver et développer les corridors écologiques et favoriser les déplacements entre les réservoirs majeurs de biodiversité :
- Corridors humides et ouverts de fond de vallée
- Corridors de milieux humides, ouverts et forestiers

###### Intégrer la nature en ville et conforter les espaces de nature en ville ou proche de la ville.

- ★ Réservoirs de biodiversité, parcs et jardins à mettre en réseau sur l'ensemble du territoire
- Développer la nature sur l'ensemble des espaces urbains du territoire

- Canal de la Marne au Rhin
- Surface en eau

- Limite de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey





## Quand ?

Le déroulement du PLUi est défini par une procédure prévue par la loi en plusieurs étapes réglementaires

### 2015

Prise de compétence  
Prescription  
du PLUi-HD

Janvier  
2015

### LANCEMENT 15.12.15

Le conseil communautaire prescrit  
l'élaboration du PLUi-HD  
ainsi que les modalités de concertation  
avec les habitants

### 2016/2017

Diagnostic territorial  
et grandes orientations  
du PADD

2016

### DÉBAT automne 2018

**Débat sur le PADD**  
Débat sur les grands objectifs et  
orientations du Projet d'Aménagement  
et de Développement Durable (PADD)  
au sein du Conseil communautaire  
et des Conseils municipaux.

### 2018

Elaboration des OAP,  
des POA,  
du règlement et  
du plan de zonage  
(2<sup>ème</sup> semestre)  
Arrêt du projet PLUi  
début 2019

2018

### CONSULTATION

**Consultation des partenaires  
institutionnels associés à l'élaboration  
du PLUi** (État, Région, Département,  
Chambres consulaires, Communes...).

### 2019

Enquête publique  
et adoption  
du PLU à partir  
du 2<sup>ème</sup> trimestre.

2019

### ENQUÊTE PUBLIQUE

**Consultation** de l'ensemble des acteurs  
et notamment les habitants.

### APPROBATION

par le Conseil communautaire.

## Comment s'informer et participer ?

Le PLUi est le fruit d'une collaboration étroite avec les communes dans le respect de la diversité et des spécificités de chaque territoire. Il s'appuie également sur l'avis des habitants et l'ensemble des acteurs et partenaires institutionnels dans le cadre d'une grande démarche de concertation.

### Des réunions publiques

seront organisées à l'échelle communale et intercommunale. Les dates et lieux seront précisés sur le site internet de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey et auprès des mairies.

Les premiers rendez-vous se dérouleront en septembre et octobre 2018

Un registre, accompagné de tous les documents de la concertation est mis à disposition des habitants :

- dans votre mairie,
- à la Communauté de Communes du Bassin de Pompey rue des 4 Éléments 54340 - Pompey.



Vous pouvez adresser un courrier à  
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey  
rue des 4 Éléments  
BP 60 008 - 54340 - Pompey  
ou à l'une des 13 communes membres.



Un site internet dédié  
présentera les documents au fil de leur production  
<http://PLUi.bassinpompey.fr>





Un site internet dédié  
présentera les documents au fil de leur production  
<http://PLUi.bassinpompey.fr>

